



# **Rapport transparence de l'INBS-PN de Cadarache Année 2013**

## **Faits marquants**

**Didier ZIARNOWSKI** Chargé d'affaires ASND  
**Alain GIRARD**, Conseiller du Délégué



# Activités de l'INBS-PN

## Inspections menées en 2013

5 inspections sur le périmètre de l'INBS-PN du site de Cadarache comprenant dont 1 inspection conjointe ASN/ASND portant sur le retour d'expérience FUKUSHIMA

## Evénements significatifs en 2013

- 9 événements INBS dont 1 classé au niveau 1 (non respect de prescriptions techniques)
- 1 événement au titre du transport interne (INBS/INB) classé au niveau 0

## Evénements significatifs en 2014

- 7 événements INBS tous au niveau 0



# Environnement

## Rejets

### **Autorisation de rejets par arrêté du 12 octobre 2012**

- Rejets Gazeux en 2013: inférieurs aux seuils autorisés
- Rejets Liquides en 2013:
  - Effluents industriels : le niveau des rejets est faible par rapport à l'autorisation,
  - Les effluents radioactifs sont transférés à la STE du CEA Cadarache puis vers une autre installation dûment autorisée à les recevoir (la STEL de Marcoule). Le niveau des rejets est faible par rapport à l'autorisation.

### **Signature en juin 2014 d'un nouvel arrêté ARPE de l'INBS/PN**

- Ajout d'un nouvel émissaire pour la nouvelle chaudière Marie (production de vapeur saturée pour le test des VIV - vannes d'isolement vapeur secondaire - sur les circuits des chaufferies nucléaires embarquées)



# Environnement

## Déchets

- La stratégie du CEA repose sur l'évacuation des déchets, aussitôt que possible, dans les filières d'évacuations existantes ou vers des installations d'entreposage spécifique.
- L'évacuation des déchets historiques se poursuit depuis 2011.
- L'exploitant se heurte parfois à un manque de disponibilité d'exutoires autorisés par l'ANDRA



## Suites de l'accident de FUKUSHIMA (Evaluations Complémentaires de Sûreté)

**Cette démarche a été présentée à la CI du 5 juin 2014.**

**On retiendra en résumé:**

- **Démarche identique pour les installations intéressant la Défense à celle des installations civiles:**  
Définition de « noyaux durs » qui sont des dispositions matérielles et organisationnelles robustes visant à :
  - Prévenir un accident,
  - Limiter les rejets radioactifs,
  - Permettre à l'exploitant d'assurer les missions qui lui incombent dans la gestion d'une crise
- **Pour l'INBS-PN, le RES piscine et RES réacteur sont concernés (RES : Réacteur d'essai)**



## Appréciation globale

L'**ASND** considère le niveau de sûreté **satisfaisant** à la lumière des rapports d'inspection, des événements déclarés et du bilan annuel.

- L'ASND note la qualité des *compte-rendu d'événement significatif* même si le délai de transmission n'est pas strictement respecté . Ces CRES sont complétés systématiquement par une analyse **F**acteurs **O**rganisationnels et **H**umains (FOH) si la nature des événements le nécessite.
- Le devenir :
  - Une attention particulière doit également s'opérer dans la surveillance des intervenants extérieurs et dans la gestion des contrôles et essais périodiques
  - Une réévaluation de la sûreté doit s'engager prochainement pour l'installation AZUR ( installation de qualification des cœurs neufs),
  - 4 inspections sont programmées au titre de 2014